



# COMMUNE DE SALIVES

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

Le lundi 17 avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

### **Étaient présents :**

M. Charles SCHNEIDER, Maire

M. Norbert RAMAGET, Adjoint

M. Christophe BERG, Mme Charlotte DEHER, M. Gilles GENOUD, M. Silvère GOLMARD,

M. Jacques MILLIERE, Mme. N'DIAYE Anne-Fatou, M. Éric RUESCH.

### **Étaient excusés :**

Mme Hélène BOYON (Pouvoir à Mme DEHER Charlotte)

M. Roland METZGER

### **DELIBERATION N° 2023-04-001 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Norbert RAMAGET pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **DELIBERATION N° 2023-04-002 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27/03/2023**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Concernant les travaux de voirie non prévus au budget 2023, le Maire souhaite rappeler qu'une rénovation de la route de Thorey avait été prévue en 2022, qu'une subvention du département avait été accordée et que le conseil municipal n'avait pas souhaité poursuivre compte tenu des augmentations. Il estime inapproprié d'en prévoir de nouveau sur 2023 mais l'envisage pour 2024.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2023.

### **DELIBERATION N° 2023-04-003 PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FORESTION**

L'aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le Code forestier, elle donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années environ.

Ce document étant obligatoire et l'ancien aménagement forestier de la commune de Salives étant arrivé à son terme, un nouveau document pour 2023-2042 a été réalisé gratuitement par l'ONF.

Messieurs PETEY Armand, NOURRY Didier et DARNON Léo sont venus nous le présenter.

Plusieurs cartes de la forêt communale sont commentées :

- Carte des différentes stations : Il existe une vingtaine de stations différentes avec des potentialités différentes.
- Carte des peuplements : Etat des lieux par type de bois (hêtres, chêne ...)
- Carte des inventaires : Comptage sur le terrain ou à l'aide d'outils statistiques (essence / diamètre des arbres)
- Carte d'aménagement (différentes sylvicultures) : jeunes peuplements, îlots de sénescence (forte pente / à préserver pour la biodiversité), îlots de vieillissement (favoriser les gros bois / essences nobles), futaie irrégulière (forêt mélangée), hors sylviculture (évolution naturelle) ...

Il est également présenté au conseil municipal le programme de coupe et le bilan financier prévisionnel pour les années à venir.

Le document d'aménagement forestier a été réalisé en conformité avec les exigences du Parc National de Forêt, de PEFC (gestion durable de la forêt) et de Natura 2000 (pour les zones concernées).

Les souhaits de la Commune ont été pris en compte lors de sa rédaction, notamment sur sa volonté de ne plus effectuer de coupe rase et de ne pas ouvrir de cloisonnement tous les 24 mètres.

Le besoin de la Commune d'environ 600 stère en bois de chauffage, d'une part pour les affouages et d'autre part pour éventuellement alimenter la chaufferie de Salives a également été pris en considération.

Monsieur PETEY se dit inquiet sur l'avenir des forêts qui sont dépendantes de l'évolution du climat. La présence en trop grand nombre de chevreuils, qui se nourrissent de jeunes arbres, fait également courir un risque à la forêt et empêche une potentielle replantation. Mais la diversité de la forêt de Salives est un avantage et l'ONF fait en sorte de la maintenir.

Monsieur GENOUD Gilles interroge sur le risque incendie. Monsieur DARNON Léo est conscient du risque croissant que cela représente mais précise que les forêts de feuillus sont moins à risque. Les départs de feu étant dans la grande majorité des cas d'origine humaine et accidentelle, la prévention reste de mise. Certaines pratiques doivent être abolies, notamment de brûler les affouages en forêt. Il rappelle « *l'interdiction de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts, applicable à toutes personnes autres que les propriétaires des terrains concernés...* »

Le conseil municipal n'ayant plus de question, les agents de l'ONF quittent la séance.

Le document d'aménagement forestier devra être approuvé par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

#### **DELIBERATION N° 2023-04-004** **TERRAIN DE TENNIS / TERRAIN MULTISPORT**

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise qui avait produit le devis initial, utilisé pour les différentes demandes de subvention, afin de comprendre le « faible » coût de restauration du terrain de tennis en comparaison aux autres devis.

Un relevé d'altimétrie a été réalisé au préalable.

La solution proposée initialement en gazon synthétique n'est peut-être pas envisageable compte tenu de l'état et du niveau du terrain actuel.

Une autre solution plus adaptée et plus durable mais également plus onéreuse sera proposé par l'entreprise.

Le Maire propose d'effectuer la demande de subvention à l'Agence National du Sport avec le devis le plus élevé.

Le conseil municipal accepte la proposition du Maire et demande à voir les différents devis reçus.

Monsieur MILLIERE souhaite savoir si les grillages seront également rénovés. Le Maire informe l'assemblée que seul le sol doit être rénové.

Monsieur GENOUD s'interroge sur l'utilité du terrain de tennis qu'il considère peu fréquenté. Madame N'DIAYE et Monsieur GOLMARD estiment que la fréquentation en été est non négligeable.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**Travaux chaufferie :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tranchées seront gravillonnées mercredi et que le béton devant la chaufferie sera également fait cette semaine.

Monsieur MILLIERE l'interroge sur les raccordements. Seul un raccordement reste à effectuer.

**Interconnexion eau :** Lors du dernier conseil communautaire, l'indemnisation pour les pertes en eau ainsi que l'amortissement du réseau lié à l'alimentation des communes de Barjon et Le Meix ont été accordés à la Commune de salives.

**Résidence à l'Abreuvoir :** Monsieur le Maire a rencontré les membres du Bistrot de la Scène. Ils souhaitent réserver la salle de l'Abreuvoir pour 10 / 15 semaines de résidence par an. Ils demandent à ce qu'un logement soit mis à disposition par la Commune en contre partie d'une location des équipements de la salle.

Le Maire a rappelé son souhait de bénéficier d'une représentation gratuite en fin de résidence.

**Eclairage public :** Monsieur MILLIERE propose d'éteindre l'éclairage public le matin, car il reste allumé alors qu'il fait jour.

**Cinéma :** Monsieur BERG informe que la cotisation à l'association Panoramic a augmenté de 300% et fait remarquer à Monsieur le Maire que la Commune aurait dû être représentée à cette assemblée.

**Clôture de la séance à 21h45**